

12 mai : CTP central.

Le Comité technique Paritaire central de la Commune et du département de Paris est convoqué le 12 mai.

Il devra se prononcer sur l'accord cadre formation et le plan de formation central pour les trois années à venir. L'accord cadre formation a fait l'objet de longues discussions entre l'administration et les organisations syndicales depuis mai 2009. UCP Flash a rendu compte à diverses reprises des réunions de négociations, très animées, l'UCP ayant même, un temps, quitté la table des négociations (cf. *UCP Flash 491 du 5 octobre 2009*), suivie peu de temps après par l'ensemble des organisations syndicales. L'administration ayant accepté de prendre en compte certaines des observations des syndicats, les discussions ont pu reprendre le 28 janvier dernier, pour aboutir au projet qui est présenté au CTP central du 12 mai et que nous développerons dans un prochain numéro. Si ce projet est adopté, l'accord cadre sera soumis à la signature des organisations syndicales. UCP Flash aura bien entendu l'occasion de revenir sur ce sujet.

Deuxième point à l'ordre du jour, une modification des structures de la Ville :

- Transfert de la délégation générale à la modernisation et du bureau des temps du Secrétariat Général à la DDATC ;
- Changement de dénomination de la délégation générale à la coopération territoriale en délégation générale à Paris métropole et aux coopérations interterritoriales ;
- Changement de dénomination de la DDATC en direction des usagers, des citoyens et du territoire (DUCT) ;
- Changement de dénomination de la DALIAT en direction de l'immobilier, de la logistique et des transports (DILT) et redéfinition des missions ;
- Changement de dénomination de la direction générale de l'information et de la communication (DGIC) en direction de l'information et de la communication (DICOM) ;
- Changement de dénomination de la DDEE en direction du développement économique, de l'emploi et de l'enseignement supérieur (DDEEES).

Certains de ces points ont été abordés dans les comptes-rendus des CTP des directions concernées. Le dernier point à l'ordre du jour sera consacré au bilan de l'ARTT. Les organisations syndicales ont été reçues à deux reprises par la DRH pour énoncer leurs attentes en la matière (*UCP Flash 505 du 22 mars*). L'administration a indiqué que ce sujet serait abordé une deuxième fois, lors d'un autre CTP central fin juin, où seront présentées les propositions de nouvelles dispositions en la matière. Les organisations signataires de l'accord ARTT de 2001, dont l'UCP, estimant que les propositions étaient indissociables du bilan, ont demandé à Maïté ERRECART, dans une lettre commune, le regroupement de ces deux points lors d'un seul CTP central. Cette requête n'a malheureusement pas été entendue. UCP Flash vous rendra compte de ce CTP central dans un prochain numéro.

21 mai : CSAP.

Pour sa part, le Conseil Supérieur des Administrations Parisiennes se réunira le 21 mai.

A l'ordre du jour :

Quatre points concernant la catégorie A :

- Statut d'emploi des directeurs généraux des services et directeurs généraux adjoints des services des mairies d'arrondissement ;
- Statut d'emploi d'expert de haut niveau ;
- Modification du statut particulier du corps de médecin du département de Paris ;
- Dispositions statutaires relatives aux emplois de médecin d'encadrement territorial et de responsable de projet dans le domaine de la santé.

Un point concernant la catégorie C : modification des statuts d'emplois d'agent d'encadrement du nettoyage, d'agent d'encadrement du fossoyage et d'agent d'encadrement de l'assainissement. Enfin, un point sera consacré à la modification de divers statuts de corps de catégories B et C du CASVP.

UCP Flash reviendra de façon plus détaillée sur cet ordre du jour.

CASVP : l'UCP agit pour les personnels handicapés.

Le 3 Mai 2010, la Direction Générale du CASVP a réuni les organisations syndicales pour leur présenter le projet de guide d'accueil des personnels handicapés.

L'UCP soutient ce projet, ce guide devant permettre une meilleure autonomie de ces personnels et faciliter leur insertion professionnelle. Les intéressés doivent faire l'objet d'un suivi adapté lors de leur arrivée et tout au long de la carrière. Ce suivi portera sur l'aménagement matériel ou organisationnel et l'amélioration des conditions de travail : aménagement de poste, d'horaires, adaptation au poste de travail, aide au transport... Ce dispositif ne peut réussir sans l'association et la participation des personnels, auxquels des actions de sensibilisation et de formation adaptées doivent être proposées. La coordination des actions d'adaptation et d'intégration des travailleurs handicapés justifie pleinement la création d'une « cellule handicap », permettant ainsi d'avoir un service dédié, ce qui renforcera les actions en faveur des personnels handicapés.

L'UCP suivra avec attention l'évolution de ce dossier et vous tiendra informés.

CASVP : 5 agents de maîtrise pour les restaurants solidaires.

Dès septembre 2010, le CASVP va ouvrir dans cinq restaurants Émeraude destinés aux personnes âgées une restauration solidaire en soirée pour les personnes en grande précarité.

Deux postes supplémentaires d'adjoints techniques et un contrat unique d'insertion seront créés sur chaque site concerné, l'UCP demandant pour ces agents une compensation financière pérenne.

L'UCP, qui a également demandé la reconnaissance de l'accroissement de la charge de travail des responsables des restaurants solidaires, a obtenu satisfaction avec la création de 5 postes d'agents de maîtrise, avec ouverture de concours dès 2011 pour 2 à 3 postes et 2 en 2012.

L'UCP considère que ces créations de postes constituent une véritable ouverture pour le déroulement de carrière des agents concernés.

Catherine PASSELAIGUE - Tél. : 01 43 47 83 90 – Syndicat.UCP/UNECT-CASVP@paris.fr

Union des Cadres de Paris

2bis, square Georges Lesage 75012 PARIS – Tél. 01.43.47.80.72 - Fax. 01.43.47.81.45